



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

MOUANS-SARTOUX

Département des Alpes-Maritimes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Intercommunalité Pays de Grasse (9 544 habitants, 1 352 ha, catégorie « petite ville »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Petite ville d'environ 10 000 habitants sur 1350 hectares, Mouans-Sartoux est située au cœur du triangle Cannes-Grasse-Antibes. Ces trois villes étant contraintes dans leur développement, d'un côté par la mer Méditerranée, de l'autre par les montagnes (Alpes-Maritimes et massif de l'Estérel), la pression foncière est très forte sur le territoire de Mouans-Sartoux.

Différents projets immobiliers et d'infrastructures ont été empêchés par l'équipe municipale dans les années 70 à 2000, pour éviter de devenir une cité-dortoir et préserver les espaces naturels, comme par exemple le projet d'A8 bis qui devait passer au cœur de la forêt communale (1988 à 1997), le projet de zone commerciale à la frontière du centre-ville qui aurait amené un trafic de véhicules très important (1989 à 2010) ou plus récemment le projet de centre de valorisation organique et énergétique (CVO-CVE de Montvert).

Au contraire, la commune a souhaité préserver l'emprise de la voie ferrée, alors même qu'elle

n'était plus utilisée, dans l'optique de réouverture avec le TER, ce qui a eu lieu le 13 octobre 2011 (1 train par heure qui relie Grasse à Vintimille, hors période de travaux de modernisation en cours en 2017, permettant de passer à un cadencement d'un train par demi-heure).

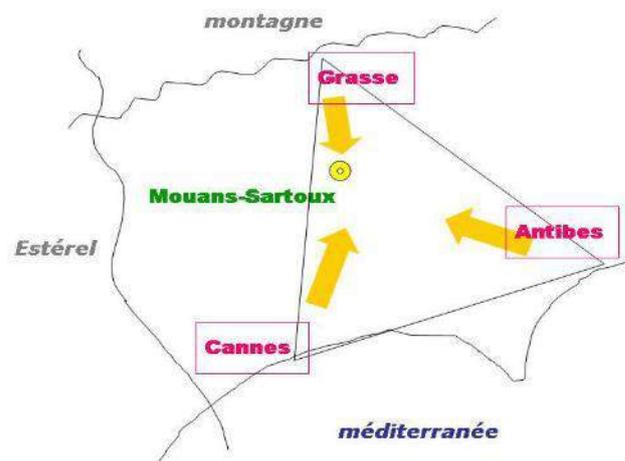


Fig. 1 / Plan de situation. ©VilleMouans-Sartoux

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

L'action en faveur de la biodiversité de Mouans-Sartoux est intégrée dans sa démarche Agenda 21, de manière transversale. Elle comprend un volet important de maîtrise et d'acquisition foncière qu'il s'agisse de zone naturelle, agricole ou de terrains destinés à l'accueil d'équipements publics ou d'activités économiques.

Elle s'appuie aussi sur une politique ancienne de préservation de la ressource en eau et bien entendu sur une politique agricole ambitieuse.



Fig. 2 / Domaine de Haute Combe, régie municipale agricole ©VilleMouans-Sartoux



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

La municipalité souhaite être une collectivité exemplaire sur tous les aspects du développement durable (climat-énergie / ressources naturelles et risques / bien être – éducation – santé / solidarités / modes de production et modes de consommation) dans ses pratiques et en tant que moteur de changement auprès des citoyens. Pour se faire, elle a souhaité gérer tous les services publics en régie, notamment par la création d'une régie municipale des eaux et d'une régie agricole, mais aussi des transports ou de pompes funèbres.

La préservation des terres agricoles et des zones naturelles est devenue une priorité pour la commune. Le PLU, adopté en 2012, a quasiment triplé les surfaces agricoles, passant de 42 à 112ha, dans le cadre stratégique de développement de l'agriculture et de l'alimentation durable, notamment à travers la création d'une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Ainsi, au cours des prochaines années, l'enjeu est d'aider à l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique et diversifiée pour nourrir la population du territoire, dans une optique d'autonomie alimentaire, de préservation de l'environnement et de la santé.

Mouans-Sartoux, commune primée zéro phyto-100% Bio articule préservation des zones agricoles et naturelles et gestion écologique de ces espaces. L'aménagement de la ville prévoit également de

favoriser les déplacements actifs, vélo et marche à pied, en complément des transports en commun, train et bus ou covoiturage (en 2017 une aire de covoiturage a été ouverte). Enfin la commune a récemment délibéré pour intégrer la démarche écoquartier pour l'étude d'aménagement du quartier de la Chapelle sur une surface de 4 ha.

La collectivité prévoit d'accueillir les populations nouvelles dans les zones urbaines existantes (en centre-ville, le long des axes principaux de déplacement) sans ouverture d'urbanisation nouvelles et avec un rééquilibrage de la typologie de logements (logements sociaux : 3,6% fin 2007, 10% fin 2016, 15% prévus fin 2019).



Fig.3 / Le Parc du Château à Mouans-Sartoux
©GillesLecuir



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Action présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Un PLU qui traduit en règlements d'urbanisme les engagements de l'agenda 21 de la commune

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Mouans-Sartoux est située au cœur du bassin Cannes-Grasses-Antibes. Limité sur sa périphérie par la mer et par les montagnes, ce bassin de vie de 450 000 habitants est contraint de se développer vers le centre. Depuis 1974, la municipalité est engagée dans une gestion durable de son territoire avec un scénario de croissance urbaine maîtrisée et concentrée en cœur de ville afin de limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles. L'action des services publics locaux, gérés en régie municipale, est confortée grâce aux services de l'urbanisme, des espaces verts et de l'eau.

Plusieurs prises de conscience et combats (enjeux santé-environnement, manque de production agricole locale pour la cantine et la population, difficultés de circulation, combats contre l'autoroute A8 bis, contre l'installation de grandes surfaces commerciales...) ont conduit la commune à se fixer des objectifs ambitieux pour un urbanisme durable : préserver les espaces naturels et apporter une qualité de vie à ses habitants, en veillant au respect de l'environnement, en préservant la ressource en eau et les paysages, en contribuant à préserver et développer la biodiversité dans un espace confronté à une forte pression foncière.

La démarche Agenda 21 et l'élaboration du PLU en 2012 ont conforté son orientation en faveur des grands enjeux du développement durable.

En 2012 :

- le PLU contraint l'étalement urbain et fait évoluer les zones agricoles (A) de 40 ha à 112 ha, en conservant les zones A existantes et en rétablissant les zones d'urbanisation future dans leur destination

agricole d'origine. Il s'agit de répondre aux besoins alimentaires des populations

- Le PLU intègre les modalités de préservation et de réhabilitation des terrasses de culture, recommande pour les arbustes le choix d'espèces méditerranéennes, économes en eau, à l'exception de palmiers et définit les conditions du compostage en pied d'immeuble.

- le PLU définit dans les zones d'urbanisation des couloirs favorables à la biodiversité : des trames vertes sont créées avec le souci de mettre en lien des zones naturelles ou agricoles.

- le PLU s'enrichit d'une liste d'éléments patrimoniaux pour protéger notamment des sites ou sujets remarquables dans la composition des paysages urbains ou identifiés pour leur contribution à la biodiversité.

Deux révisions du PLU en 2015 et 2016 ont permis de mieux prendre en compte la biodiversité :

- l'évolution climatique et la force des intempéries d'octobre 2015 ont conduit à conforter les solutions de retenue naturelle des terres en zones collinaires. Au sein des zones U, a été créée une zone urbaine UP à "forte sensibilité paysagère", zone où les terrains en forte pente sont exposés à des dégradations dues aux ruissellements lors d'épisodes pluvieux courts et intenses. Sur cette zone UP, la constructibilité est fortement limitée.

- la nécessité de retenir les eaux en amont des vallées et de favoriser l'alimentation des nappes phréatiques a conduit à préciser les règles limitant l'artificialisation des espaces libres et des espaces verts : la notion d'espaces libres a été précisée (espaces de pleine terre plantés et végétalisés) et les



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

pourcentages d'espaces libres, augmentés de 5%, varient de 75% à 85% dans les anciennes zones NB, - une attention aux conditions de circulation de la petite faune en milieu agricole a conduit à modifier les règles de création des clôtures des espaces occupés ou aménagés, - la déclaration des coupes et abattages d'arbres dans les couloirs de trame verte des zones U et dans les zones N est devenue obligatoire - dans les anciennes zones NB (UE, UF et UP), un périmètre de protection autour des arbres conservés a été institué. La préférence pour les essences locales et adaptées aux milieux étant confirmée.

Le recul n'est pas suffisant pour évaluer l'impact des mesures prises. Pour autant, il est estimé que dans les zones U, les règles en vigueur pourraient limiter le potentiel moyen de constructibilité sur notre commune à un doublement du nombre de logements dans les anciennes zones NB semi-naturelles, alors que l'application de la loi ALUR sans modification aurait pu :

- . Quadrupler le potentiel moyen de constructibilité sur les années à venir,
- . Dégrader probablement d'autant la qualité de vie des habitants (déplacements, pollution, paysages...),
- . Augmenter les coûts induits à la charge de la commune (infrastructures d'accueil en école ou crèche, infrastructures de mobilité et de traitement des eaux usés...) et

Complément des rédacteurs :

Le PLU actuel permet à la commune de lutter contre l'étalement urbain en localisant la plupart des services en centre-ville, à proximité des infrastructures de transport et en protégeant les espaces naturels et agricoles. Les surfaces A ont été triplées, avec l'objectif de se rapprocher le plus possible des 130 hectares théoriquement nécessaires à la production maraîchère qui

. Détériorer la biodiversité présente sur les espaces concernés.

Les orientations prises et les règles inscrites dans les différents documents de planification depuis 2012 devraient permettre de renforcer les actions favorisant le respect de l'environnement et de mieux inscrire la commune dans une démarche de développement durable.

Pour mémoire, depuis 1997, la commune soutient l'agriculture biologique et économe en eau. »

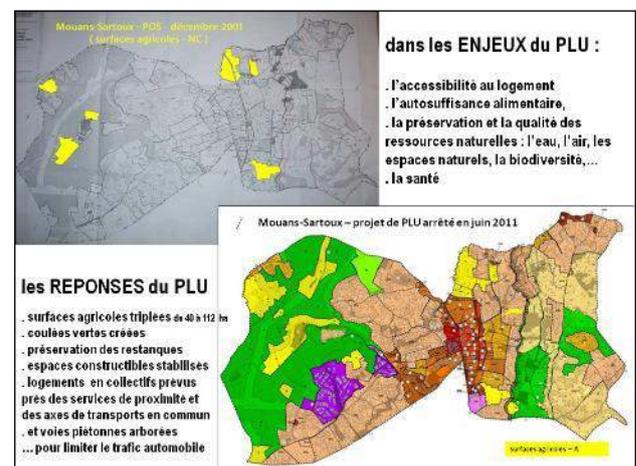


Fig. 4 / Enjeux et réponses du PLU de Mouans-Sartoux ©VilleMouans-Sartoux

permettrait à Mouans-Sartoux de subvenir théoriquement en autonomie à ses besoins afin de tendre vers une relocalisation de la production et de la consommation.

Le reclassement de parcelles cultivées et constructibles en zone A a été fait en négociation au cas par cas avec les propriétaires des terrains.



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Les parcs naturels urbains en centre-ville ainsi que la forêt communale ont également été protégés, ainsi que les coulées vertes, prolongées en centre-ville par des voies piétonnes végétalisées.

Les restanques (murs en pierre sèche) sont aussi inscrites et font l'objet de prescriptions au sein du PLU : *« Article 11 - les murs de restanque situés hors emprise des constructions, voies et accès privatifs, ne pourront être détruits...en cas de destruction ou dégradation accidentelle, ils seront reconstruits à l'identique (forme hauteur, appareillage,...) »*

Le PLU préconise également un choix d'essences végétales : *« Article 13 - les plantations existantes d'essences locales... doivent être choisies parmi les espèces méditerranéennes économes en consommation d'eau, exceptées les palmiers... les oliviers doivent être conservés dans leur totalité... les oliviers situés sur l'emprise des voies et construction seront transplantés ou remplacés à l'identique... les espèces invasives doivent être évitées (mimosas,...).... Les espèces locales seront favorisées... le long des vallons, les essences favorables au maintien des ripisylves devront constituer 80% du couvert végétal (cf. relevés siaqueba - maison régionale de l'eau) ».*

Dans les parcelles constructibles, le PLU indique un ratio de non imperméabilisation ajouté à l'obligation de la gestion des eaux pluviales à la parcelle avec création de bassins de rétention des eaux.

De plus, sur les espaces de stationnement à l'air libre, le PLU indique l'obligation de mettre en arbre de 2,50 m pour deux places de stationnement.

En zone agricole et dans le pavillonnaire diffus, lors de l'installation de clôtures, des passages adaptés à la petite faune doivent être réalisés.

Le PLU a été élaboré avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé et des observations résultant de l'inventaire citoyen animé par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA).



Fig. 5 / Allée piétonne plantée, créée en 2018
©GillesLecuir



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Action présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Préserver des espaces nature en cœur de ville permet de nombreux refuges pour la biodiversité

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Mouans-Sartoux a souhaité aménager la ville dans le respect de la nature et de la biodiversité. Ainsi, même au cœur de ville est assurée une continuité écologique au moyen de plusieurs parcs naturels, allées piétonnes végétalisées, village avec jardinières débordant de plantes décoratives et nourricières, pour préserver la biodiversité mais aussi la santé de tous les habitants. L'objectif est de répartir l'habitat sur des zones densifiées permettant de préserver des espaces verts en zone urbaine pouvant être utilisés et investis par les habitants.

Un autre axe d'aménagement est d'être en capacité de produire de la nourriture saine de manière durable pour tendre à l'autonomie alimentaire du territoire afin de nourrir la population de Mouans-Sartoux. Jusqu'au cœur de ville, au sein des écoles, dans le village, fruits et légumes sont présents.

Cette forte présence d'une nature à l'état brut en ville permet la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et à l'alimentation durable, de tous les types de publics.

1) Une forêt en ville : à 400 m du village, la Grand Pièce, une forêt de 3 ha sans aménagements, au centre d'une école, du collège, du stade et d'un secteur immobilier de 300 logements qui permet à chacun de rencontrer la nature, la faune, la flore, les saisons, de vivre, traverser et cheminer une zone naturelle.

2) Une régie municipale agricole de 6 ha : le domaine de Haute-Combe, à 700m de la mairie, produit 85% des légumes bio pour les cantines (1000 repas/j). Préempté par la ville afin d'empêcher un projet de lotissement immobilier. Certifié AB, il comporte des

infrastructures agro-écologiques : une parcelle mellifère, des haies et refuges pour la faune, nichoirs et abris. Les agriculteurs utilisent des techniques culturales favorisant la biodiversité et le respect des équilibres naturels : paillage, compostage, engrais verts, gestion différenciée de l'enherbement, jachères. Une soixantaine de variétés potagères et fruitières sont cultivées. Des graines de Kokopelli assurent la réimplantation d'espèces anciennes. Ce lieu héberge la Maison d'Education à l'Alimentation Durable, qui accueille scolaires, collectivités, étudiants, scientifiques, citoyens... afin de les sensibiliser à la production agricole biologique, à l'alimentation saine et au rôle de la biodiversité.

3) Le Parc du château : d'une surface de 3 hectares protégés en EBC, il a été revisité par Gilles Clément dans le cadre d'une commande publique. Un espace paysager, une prairie et une forêt (tous les arbres sont gérés en port libre) qui abrite entre autres des centaines de lucioles au printemps, permet aux habitants du village et du quartier des Plantiers de rester en contact avec la nature.

4) Les jardins pédagogiques : dans chaque école, les élèves ont la possibilité de cultiver une parcelle, de pratiquer le compostage, et de suivre la croissance des légumes et fleurs. Un soin particulier est apporté à la biodiversité, notamment à la plantation de fleurs et plantes hôtes pour les auxiliaires.

5) Le conservatoire de plantes à parfum : jardin du musée international de la parfumerie, cultivé en AB, il propose sur 2 hectares une promenade parfumée au travers des plantes à parfum, un lieu qui préserve



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

des variétés anciennes et offre des refuges à une faune préservée en lien avec la LPO.

6) Un jardin thérapeutique : espace nature intégré dans les jardins du centre culturel pour accueillir les personnes Alzheimer, tout en restant ouvert au public

La forêt communale aux portes de la ville accueille des espèces de faune et flore rares qui ont été inventoriées par le CEN PACA. Sur les 500 espèces végétales inventoriées 29 sont protégées, rares ou endémiques ; de même pour la faune quelques espèces en danger ont été recensées ([lien](#)). Cet inventaire vient récompenser les actions de préservation, depuis plusieurs décennies, des espaces naturels de la commune.

Des espaces naturels et des habitats préservés en plein cœur de la ville reliés par des allées piétonnes arborées offrant une continuité végétale entre le cœur de ville, les quartiers et les forêts pour les promenades des habitants et les déplacements de la faune.

6 ha de surfaces agricoles préservées en ville par la régie agricole. De nouvelles exploitations Bio en maraîchage pour une vente directe aux habitants et en plantes à parfum... Une mission pour préparer les futures installations par un inventaire des terrains et de leurs caractéristiques et vocations possibles. Pour faciliter l'installation, la commune apporte une aide financière, aux installations AB, de 20% de l'investissement en lien avec la gestion économe de l'eau.

Une maison d'éducation à l'alimentation durable qui sensibilise tous les publics et qui évalue avec

l'université les modalités d'essaimage des actions de la commune. À cette fin, un DU Politique territoriale de l'alimentation verra le jour en octobre 2017. Un lieu qui permettra de créer une unité de transformation des produits issus du domaine de Haute Combe (réflexion en cours pour de la surgélation afin de proposer aux enfants tout au long de l'année des produits du domaine récoltés pendant la période estivale»



Fig. 6 / Domaine de Haute Combe, régie municipale agricole. ©GillesLecuir



Fig. 7 / Cour d'école, sans bitume ni clôture. ©GillesLecuir



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Complément des rédacteurs :

La régie agricole municipale de Mouans-Sartoux est devenue en quelques années une référence nationale, tant sur le principe de fonctionnement que sur son articulation avec l'éducation à l'environnement. Elle est le principal fournisseur maraîcher 100% bio des cantines scolaires depuis janvier 2012.

En 2016, 80% des besoins des cantines scolaires en légumes (1000 repas/jour) étaient couverts, avec un coût matière par repas de 2,04€ en 2017.

Ce passage s'est évidemment accompagné de la formation du personnel qui, par exemple, se réunit une fois par an (personnel de cuisine et d'animation ensemble) pour se former à la transformation des nouveaux produits.

Par ailleurs, 76 % des autres produits sont achetés en local (PACA et Piémont). Pour les marchés, les appels d'offre sont passés de 8 à 17 lots pour permettre à de petits producteurs indépendants de répondre. Pour produire en période estivale (lorsque la demande pour les cantines est plus faible) une conserverie a été mise en place pour la transformation et la surgélation des produits.

Ce changement s'est accompagné d'une lutte contre le gaspillage. La commune a réussi à diminuer de 80 % le gaspillage alimentaire dans les cantines en effectuant une pesée des poubelles par plat (entrée, plat et dessert) tous les jours depuis 2010 afin d'ajuster les quantités préparées. Les produits sont aussi présentés aux enfants dans différentes proportions : deux rations différentes pour l'entrée, plat à la demande avec des exemples de ration et fruit du dessert servi par quartier, en salle.

En parallèle, chaque école possède son jardin écologique à compostage où sont cultivés les mêmes produits que ceux consommés à la cantine afin de compléter le travail pédagogique.

Afin d'évaluer l'impact de cette politique après des familles, la commune a mis en place un Observatoire de la restauration bio et durable en juin 2013 auprès

des parents d'élèves. 179 questionnaires ont été renseignés et indiquent que deux tiers des personnes interrogées déclarent avoir modifié leur comportement alimentaire suite aux actions de sensibilisation de la commune. 9 % des habitants faisaient également partie d'une AMAP.

Enfin, la collectivité souhaite limiter l'implantation des grandes surfaces sur le territoire afin de favoriser les petits commerces de proximité et de limiter les flux automobiles. Ainsi seul Casino (déjà présent) et Botanic (car leur charte, notamment au niveau des pesticides, correspondait à la politique de la municipalité) sont présents à Mouans-Sartoux.



Fig. 8 / Jardin éducatif de la crèche ©Gilles Lecuir

Un inventaire citoyen de la biodiversité locale, animé par le CEN PACA, a été engagé depuis février 2011 et permet, grâce à des visites à destination des citoyens ou des scolaires et animés par des naturalistes, d'identifier les espèces faunistiques ou floristiques présentes sur le site. La présence de différentes espèces protégées a été confirmée (Isoète de Durieu, Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)). Suite à cet inventaire, de petits périmètres de protection avec des actions de sensibilisation pour l'Isoète de Durieu ont été créés. Les élèves ont aussi contribué à l'élaboration d'un parcours botanique.



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

La commune édite également chaque année une revue municipale annuelle sous une forme plus proche du livre avec un thème différent chaque année. En 2016 le thème est « Allons en forêt » et il s'agit d'une revue illustrée valorisant les inventaires

de la faune et de la flore réalisés à Mouans-Sartoux avec le CEN.

Pour en savoir plus sur l'inventaire citoyen : <http://gp.nature.free.fr/gp.php>



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Action présentée dans le chapitre « Biodiversité et citoyenneté » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Jardins partagés, composteurs collectifs et plantations urbaines pour cultiver la biodiversité

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Sensibiliser, associer les habitants jusqu'à ce qu'ils deviennent acteurs est l'objectif de notre agenda 21 et notre projet de ville. Dans le secteur de la nature en ville et de la préservation de la biodiversité, il en est de même et il y a plusieurs objectifs :

- respecter la santé et l'environnement à travers une pratique du jardinage au naturel (zéro pesticides) dans le cadre des jardins particuliers, jardins familiaux et partagés et de plantations en cœur de ville.
- préserver des espaces non-urbanisables pour favoriser la biodiversité et une continuité écologique en zone urbaine et péri-urbaine qui peuvent être investis par les habitants.
- recycler les déchets verts et boucler les cycles de la matière organique afin de réutiliser le compost pour fertiliser les cultures en ville
- assurer une diversité cultivée de plantes et en produire de la nourriture à consommer ou à partager (jardins familiaux, Incroyables Comestibles)
- favoriser l'implication citoyenne, les actions collectives et la responsabilité de chacun autour la préservation de la biodiversité. Les jardins d'habitats individuels : une enquête conduite en 2016 pour connaître les pratiques culturelles des propriétaires et les sensibiliser à une pratique biologique respectueuse de la santé et de l'environnement. Lors de la présentation des résultats une conférence a été organisée pour les informer des pratiques zérophyto possibles dans leur jardin. Une plaquette de bonnes pratiques a été distribuée et est téléchargeable sur le [site](#) de la ville.

Troc'Plantes : rencontre deux fois par an de jardiniers amateurs depuis 2004, toutes les

trouvailles y sont présentées et échangées : rosiers, plantes grasses, plantes aromatiques mais aussi mixture pour engraisser ou pour soigner.

Les jardins collectifs et partagés : à ce jour les jardins familiaux des Canebiers accueillent 23 familles organisées en association. Chaque jardinier signe une charte l'engageant à une pratique biologique du jardinage. Dans ce jardin ont été installés des hôtels à insectes, des prairies fleuries, des abris pour les pollinisateurs, des nichoirs, des espaces en jachère... Deux nouveaux espaces viennent d'être créés en partenariat avec les bailleurs sociaux en pied d'immeuble. Ils permettront aux habitants de prendre soin de leur environnement, d'œuvrer pour le maintien de la biodiversité, de produire de l'alimentation locale, de créer du lien social entre voisins et d'utiliser le terreau des composteurs collectifs. Les jardins sont aménagés, il nous reste à attribuer les parcelles.

Compostage en pied d'immeuble : la ville, en partenariat avec UNIVALOM, prévoit dans le PLU l'obligation d'aménager un site de compostage pour tout immeuble à partir de 5 logements sous forme de composteurs collectifs en pied d'immeuble (5 sites à ce jour). Le fonctionnement diminue le volume d'ordures à traiter, fournit du compost pour les cultures et crée du lien social entre les habitants. Dans le village, le compost est utilisé pour enrichir les jardinières mises à disposition des habitants par la commune pour cultiver des plantes d'agrément et des Incroyables Comestibles, nourriture à partager. Sur les autres lieux il est utilisé pour les jardinières des terrasses ou pour le jardin partagé. C'est un formidable outil de communication et d'éducation à



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

une action citoyenne quotidienne de développement durable et un très bon tremplin pour une présence de la nature (jardins, jardinières) et de la biodiversité en ville. La campagne de sensibilisation des propriétaires de jardins particuliers en 2016 a rassemblé 100 familles et a permis la distribution de nombreux guides "Jardinons sans pesticides".

Le mouvement des Incroyables Comestibles et la mise à disposition de jardinières et de terreaux par la commune a transformé les rues du centre villes en réel jardin, entre rues végétalisées et nourriture à partager. (...)

Le développement d'une cohérence des démarches proposées dans le temps de vie en famille et dans celui de la vie à l'école est assuré par les actions de

Complément des rédacteurs :

En plus des nombreuses activités décrites ci-dessus, chaque année, Mouans-Sartoux organise un festival du livre avec des débats, rencontres, projections dans le cinéma géré en délégation de service public... Il réunit plus de 50 000 visiteurs. Différents penseurs sont invités et leurs témoignages sont retranscrits sous forme de petits livres distribués

la MEAD (Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable), au sein du service Enfance-Jeunesse-Animation de la Mairie, depuis Septembre 2016.»



Fig. 9 / jardins familiaux des Canebiers.
©VilleDeMouansSartoux

gratuitement aux habitants, dans les CDI des établissements scolaires, à tous les nouveaux mariés et aux abonnés Télérama de la région PACA. Par exemple, en 2013, Mouans-Sartoux avait accueilli Pierre Rhabi, Gilles Clément et l'association Kokopelli.



Fig. 10 / Aménagements « Incroyables Comestibles » par la ville et les commerçants.
©Gilles Lecuir



Fig. 11 / Végétalisation participative dans le village
©Gilles Lecuir



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Extension du parc du Château

À partir de l'automne 2017, des travaux vont être réalisés en centre-ville afin d'une part de réaliser un parc de stationnement souterrain en lieu et place du stationnement en surface actuel et d'autre part d'étendre le parc du Château, sur le parking qui sera donc enfoui.



Fig. 12 / Parking en centre-ville ©Gilles Lecuir

Lutte contre la pollution lumineuse

La commune participe à des événements nationaux comme le Jour de la nuit, complétée avec d'autres

soirées d'observation d'étoiles et l'arrêt de l'éclairage sur une partie de la voirie en périphérie du centre urbain de 23h à 5h.

Zone d'activité économique

La commune a créé et gère avec les entreprises membres installées la zone d'activités économiques

de l'Argile, qui comprend un important patrimoine arboré public (1300 arbres).



Fig. 13 / ZA de l'Argile ©Gilles Lecuir

Autres actions sans lien direct avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Aucun usage de produits phytosanitaires dangereux pour l'environnement n'est réalisé sur les espaces dont la collectivité a la responsabilité. Seul le cimetière fait l'objet d'un traitement annuel désherbant à l'acide pélargonique. Une conversion au désherbage thermique est en cours, et la collectivité a mis en place un plan de désherbage.

Une plaquette « Guide phyto - Jardinons sans pesticides » à destination des habitants a été réalisée par les étudiants du master GEDD de l'Unice et éditée et diffusée par la commune.

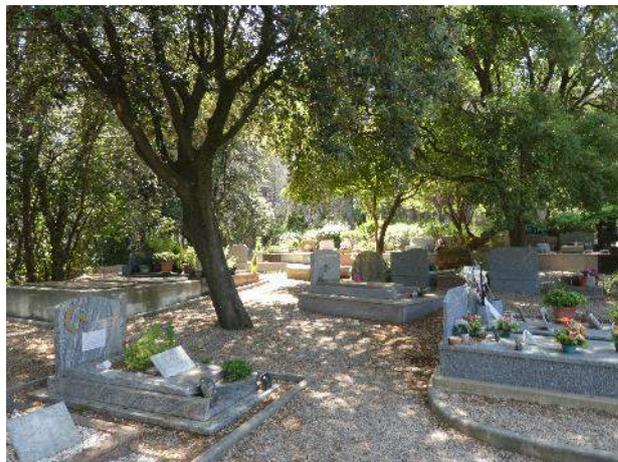


Fig. 14 / Cimetière paysager ©GillesLecuir

Eau

La régie municipale des eaux existe depuis plus de cinquante ans (à l'époque le réseau faisait moins d'1 km contre près de 200 km aujourd'hui). Selon la commune, la régie permet d'offrir un service de qualité à moindre coût et avec une maîtrise complète du mode de fonctionnement. Un tarif progressif a été mis en place pour sensibiliser les habitants à l'économie d'eau. Aujourd'hui, le prix moyen de l'eau à Mouans-Sartoux est de 2,77€/m³ et 0,27€/m³ pour l'eau agricole.

Depuis décembre 2013, la collectivité subventionne les agriculteurs bio pour l'installation de réserve d'eau. 1% du budget de la régie municipale des eaux est consacré à la solidarité sur l'eau dans le monde pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La commune organise des chantiers de jeunesse pour la restauration et le nettoyage des canaux historiques d'irrigation.



Fig. 15 / Canaux d'irrigation ©GillesLecuir

Pour son fleurissement, Mouans-Sartoux n'utilise plus de plantes annuelles qui ont toutes été remplacées par des vivaces et des plantes arbustives, en privilégiant les espèces méditerranéennes, couplé à une gestion centralisée de l'arrosage pour économiser l'eau.



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX



Fig. 16 / Rond-point sec ©GillesLecuir



Note de synthèse 2017 – MOUANS-SARTOUX

Rédacteurs : Gilles Lecuir, Natureparif – Stéphanie Garrido, ARPE Provence Alpes-Côte d’Azur – Frédéric Petenian, ARPE Provence Alpes-Côte d’Azur – Cyril Pouvesle, CEREMA -

Date de la visite de terrain : 10 juillet 2017

Personnes rencontrées : Pierre Aschieri, maire - Gilles Pérole, adjoint au maire à l’Enfance et à l’Education – Daniel Le Blay, adjoint au maire à l’urbanisme – Christelle Roussard, directrice du service Enfance-Jeunesse - Frédéric Rebuffel, directeur du service Environnement – Laureen Traclet, chargée de mission Maison d’Éducation à l’Alimentation Durable
